Directive 2B

CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Résidence intermédiaire (RI) de la direction SAPA
- Unité de soins dans les résidences privées pour aînés (RPA) Catégorie 4
- Établissement privé non conventionné (EPNC)

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

ÉVALUATION CLINIQUE

- L'évaluation clinique de l'usager doit être effectué par un professionnel de la santé exemples :
 - Infirmière du milieu
 - Infirmière du SAD
 - Médecin traitant
- Lors de situations complexes, adresser votre questionnement à l'adresse suivante: pci.communautaire.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

DÉFINITIONS CAS SUSPECTÉ

CCIRA (cas clinique d'infection respiratoire aiguë) Incluant influenza et virus respiratoire syncitial (VRS)

Apparition soudaine:

Fièvre

OU

• Toux (nouvelle ou aggravée)

Accompagnés d'au moins un (1) des signes et symptômes suivants :

- Mal de tête
- Mal de gorge
- · Arthralgie
- Myalgie
- Diminution de l'état général physique ou mental
- · Fatigue extrême

COVID-19

- Toux **OU**
- Fièvre **OU**
- Difficulté respiratoire OU
- Anosmie sans obstruction nasale OU
- Agueusie (perte du goût) OU
- Dysgueusie (trouble du goût)

Page 1 de 8



(CCIRA)

Précautions additionnelles (PA)

CCIRA (si test COVID-19 négatif) incluant influenza et virus respiratoire syncitial

Pour toute la durée des précautions additionnelles (PA) :

- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
 - Placer une affichette PA GOUTTELETTES/CONTACT
 - Suivre les indications pour mise en place et retrait de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
 - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique ayant minimalement 70% d'alcool (SHA)
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
 - o Placer un chariot à lingerie souillée

COVID-19 SANS INTERVENTION MÉDICALE GÉNÉRANT DES AÉROSOLS (IMGA)

Pour toute la durée des PA:

- À <u>l'extérieur</u> de la porte de la chambre ou de la zone usager:
 - o Placer une affichette PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE
 - Suivre les indications pour mettre et retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
 - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique ayant minimalement 70% d'alcool (SHA)
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
 - Placer un chariot à lingerie souillée

COVID-19 AVEC IMGA

Pour toute la durée des PA:

- · Garder la porte fermée en tout temps
- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
 - Placer une affichette PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES
 - Suivre les indications pour mettre et retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
 - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique ayant minimalement 70% d'alcool (SHA)
 - o Placer une poubelle pour jeter le masque APR N-95
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
 - o Placer un chariot à lingerie souillée

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches. Référence <u>Feuillet information à l'intention des usagers et de leurs</u> <u>proches</u>
- Informer l'usager de :
 - Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA
 - Procéder à l'hygiène des mains (HdM) après s'être mouché ou avoir toussé

Québec

Page 2 de 8



CAS CLINIQUE INFECTION
RESPIRATOIRE AIGUË
(CCIRA)

- Pour les <u>usagers qui ne respectent pas les mesures de PA</u> (ex. : troubles cognitifs), si la situation nécessite une modulation de mesures, adresser votre questionnement à l'adresse suivante: pci.communautaire.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
- Faire le repérage précoce de tout nouveau cas et instaurer les PA
- Rechercher les CONTACTS ÉTROITS
- Se référer à la section DURÉE pour connaître la durée des PA

Si 2 cas et plus symptomatiques de cas suspectés (CCIRA) ou confirmés (COVID-19/influenza/virus respiratoire syncitial): Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI

DIRECTIVES CHAMBRE ET SALLE DE TOILETTE

1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle

2^e choix : Chambre partagée :

- Toujours commencer les soins et services par l'usager en contact étroit ou sans mesures de PA, le cas échéant
- Changer l'ÉPI (sauf le masque et la protection oculaire, le cas échéant) et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement
- Maintenir une distance de 2 mètres entre les usagers ou maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s)
- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour un des 2 usagers selon la condition clinique de l'usager

COVID-19 avec IMGA : Se référer <u>Liste des IMGA hors bloc opératoire - adulte et précautions recommandées au CHU de</u> Québec-Université Laval

CONTACT ÉTROIT

- Usager ayant séjourné dans la même chambre ou zone usager (ex. : civière ou chaise en hémodialyse), à moins de 2 mètres sans mesure barrière qu'un cas confirmé par test de laboratoire durant sa période de contagiosité
- Usager ayant eu un contact avec des sécrétions respiratoires (ex. : expectorations) d'un usager confirmé par test de laboratoire, suite à une exposition directe sans protection adéquate (ex. : masque)

CCIRA (INCLUANT VRS)

- Aucune PA requise
- Surveillance des signes et symptômes jusqu'à 7 jours après la dernière exposition
 - o Si présence de signes et symptômes: Se référer aux DIRECTIVES GÉNÉRALES (voir section Directives générales)

INFLUENZA

- Maintenir les PA GOUTTELETTES/CONTACT de facon préventive pour 72 heures
 - Si asymptomatique : Cesser la PA sans effectuer de désinfection terminale
 - Si symptomatique : Se référer aux sections DIRECTIVES GÉNÉRALES et DÉPISTAGE

Québec

Page 3 de 8



CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

COVID-19	
Usager ayant eu la COVID- 19 il y a moins de 60 jours ET Asymptomatique ET Immunocompétent	 Ne pas mettre en PA Aucun dépistage requis Surveiller les symptômes
Tous autres types usagers	Mettre en PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE à la chambre pour 5 jours après la date du dernier contact Jour 0 : Effectuer un dépistage par PCR selon la date de la découverte du cas positif • Résultat négatif et asymptomatique: • Maintenir les PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE • Résultat positif: • Poursuivre les PA GOUTTELETTES/CONTACT avec protection oculaire • Se référer à la section DIRECTIVES GÉNÉRALES Jour 4 : Effectuer un dépistage par PCR après la date du dernier contact • Résultat négatif et asymptomatique: • Cesser la PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE sans effectuer de désinfection additionnelle à l'environnement • Maintenir une surveillance stricte des signes et symptômes jusqu'à 7 jours après la dernière exposition • Résultat positif: • Poursuivre en PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE • Se référer à la section DIRECTIVES GÉNÉRALES • Si présence de symptômes dans les 7 jours suivants le dernier contact : • Se référer aux sections DIRECTIVES GÉNÉRALES et DÉPISTAGE

CONTACT ÉLARGI

- Aucune PA requise
- Surveillance des signes et symptômes jusqu'à 7 jours après la dernière exposition
 - o Si présence de <u>signes et symptômes</u>: Se référer à la section <u>DIRECTIVES GÉNÉRALES</u>

DÉPISTAGE

Influenza et virus respiratoire syncitial

• Effectuer un dépistage avec un test par PCR si présence de signes et symptômes compatibles avec CCIRA (voir section Définition cas suspecté du protocole)

Page 4 de 8



CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

COVID-19

- Effectuer un dépistage avec un test par PCR si présence de <u>signes et symptômes</u> compatibles à la COVID-19 (voir section Définition cas suspecté) (ANNEXE 1):
 - Usagers immunosupprimés (peu importe la date du dernier épisode)
 - Usagers ayant fait un épisode de COVID-19 de moins de 60 jours NE PAS DÉPISTER
 - Usagers en soins palliatifs, évaluer la pertinence d'effectuer le prélèvement en concertation avec l'équipe médicale et le Service de PCI

Références pour dépistage (clinique mobile) :

- FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉPISTAGE POUR LA CLINIQUE MOBILE (office.com) (hyperlien à cliquer)
- Numéro de téléphone de la clinique mobile : 581-992-9791

GESTION DU RÉSULTAT	
Résultat négatif à la COVID-19	Maintenir en PA GOUTTELETTES/CONTACT tel qu'un CCIRA
Résultat positif : COVID-19 Influenza Virus respiratoire syncitial	 Référer à la <u>DIRECTIVES GÉNÉRALES</u> (voir section Directives générales) Compléter et acheminer le <u>Formulaire de suivi de cas - Gestion d'éclosion - Directive</u> <u>2B</u>

DURÉE DES PA

- Faire évaluer par une infirmière la possibilité de retirer les PA lorsque les éléments ci-bas mentionnés sont observés.
 - Réévaluer aux 24hsi présence de signes et symptômes ne permettant pas de retirer les PA
- Effectuer la désinfection terminale de la chambre avant de retirer des PA

Influenza et virus respiratoire syncitial ou CCIRA cas suspecté

5 jours après le début des symptômes

ET

Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)

ET

Amélioration du tableau clinique depuis 24h

COVID-19

Usager ayant eu maladie légère à modérée

10 jours après le début des symptômes ou date du test si asymptomatique

ET

Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

Québec 🖀 🛱

Directive 2B

CAS CLINIQUE INFECTION
RESPIRATOIRE AIGUË
(CCIRA)

 Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

Usager ayant eu maladie sévère (ayant été aux soins intensifs en lien avec son épisode de la COVID-19)

21 jours après le début des symptômes

ET

• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

 Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

Usager immunosupprimé (déterminée par le médecin traitant ou le médecin spécialiste)

• 14 jours après le début des symptômes

ET

Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

 Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

ET

- 2 tests TDAR négatifs à 24h d'intervalle fait aux jours 13 et 14 après le début des signes et symptômes ou la date du résultat positif
 - o Si TDAR positif ou incapacité d'effectuer les tests, maintenir la durée des PA jusqu'à 21 jours

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans la zone usager
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'usager (exemple : chaise d'aisance, thermomètre.)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
 - o Préconiser l'utilisation : *Procédure relatif à la gestion du matériel non critique*
 - Si peroxyde d'hydrogène non disponible, utiliser un produit homologué par Santé Canada

DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS

EN TOUT TEMPS, L'USAGER DOIT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE SELON TOLÉRANCE

PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES:

Privilégier la réalisation des examens diagnostiques dans la pièce où est l'usager. En cas de déplacement inévitable, \underline{se} référer aux recommandations ci-bas :

PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE OU PA GOUTTELETTES/CONTACT:

Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si usager est ambulant, privilégier le port de vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

Page 6 de 8







CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains (HdM)
- Demander à l'usager de porter un masque de procédure durant le transport (si toléré)
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Disposer du drap, le cas échéant
- <u>Nettoyer/désinfecter</u> le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de produits désinfectants homologués par Santé canada pour la gastro-entérite
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

Lors d'un transfert vers un autre établissement

Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA

SOINS D'HYGIÈNE

EN TOUT TEMPS, L'USAGER DOIT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE LORS DES SOINS ET SERVICES À MOINS DE 2 MÈTRES SELON SA TOLÉRANCE

- Maintenir les soins d'hygiène corporelle pour les usagers
- Effectuer à la chambre pour toute la durée des PA

SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

BUANDERIE

Selon les normes de l'établissement

PROCHE AIDANTS / VISITEURS

- Si présence de signe et symptômes infectieux : reporter la visite sinon appliquer l'hygiène et l'étiquette respiratoire
- Les TdeS doivent accompagner et faire de l'enseignement pour l'application des mesures suivantes :
 - o HdM en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager de leur proche
 - o Appliquer les indications de l'affichette de PA présente à l'entrée de la chambre ou de la zone usager
 - Quitter la chambre en fermant la porte lorsque des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) sont effectuées
 - o Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

BENEVOLES

Se référer aux politiques et procédures de l'établissement

STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

Selon les normes de l'établissement

Québec

Page 7 de 8



CAS CLINIQUE INFECTION
RESPIRATOIRE AIGUË
(CCIRA)

ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

- Entretien quotidien et terminal pour les PA en cours selon les procédures d'H&S du MSSS
 - Si présence d'IMGA et avant d'effectuer l'entretien terminal, se référer au document : <u>Liste des IMGA hors bloc</u> opératoire - adulte et précautions recommandées au CHU de Québec-Université Laval
- Gestion des déchets selon les normes habituelles de l'établissement

PA pour contact étroit: Aucune désinfection terminale n'est nécessaire si l'usager n'a pas présenté de signes et symptômes

ÉCLOSION

DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Aviser le Service de PCI qui confirmera l'éclosion
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains
- Recommander aux usagers de porter le masque de procédure à l'extérieur de la chambre ou lors des soins à moins de 2 mètres
- Privilégier une distanciation physique dans les aires communes d'au moins 2 mètres ou s'assurer de la présence d'une barrière physique entre les usagers (ex. : Plexiglas, rideau séparateur)
- S'assurer que l'affiche Avis éclosion est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche Mesures en vigueur sur l'unité est installée aux entrées des unités concernées
- Transmettre lors du rapport interservices les Directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect
- Se référer au document de Gestion d'éclosion (À VENIR)

CCIRA

• Offrir la vaccination antigrippale aux usagers qui ne l'ont pas reçue pour la saison en cours

FIN D'ÉCLOSION

L'éclosion se termine lorsque la période de 10 jours est écoulée :

- Après la date d'instauration des PA du dernier cas
- Si l'usager était déjà en PA:
 - o Commencer le décompte à partir de la date de début des symptômes

OU

- Date de prélèvement positif si asymptomatique (COVID-19)
- Compléter et acheminer le <u>Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI</u> (section bilan fin d'éclosion)

Page 8 de 8

